



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 62

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 18 septembre 2021
Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Mise en place d'une adhésion annuelle pour l'occupation des locaux communaux par les associations et par les privés proposant une activité culturelle ou sportive

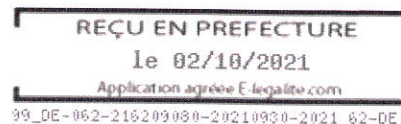
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place une adhésion annuelle pour l'occupation des locaux communaux (salle Marcel Caudeville / Centre Socio-Culturel) par les associations et les privés dans le but d'exercer leur activité culturelle et/ou sportive.

Une convention sera établie entre l'occupant et la mairie et une adhésion annuelle fixée à 100,00€ sera demandé afin de participer aux charges et à l'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Art.1^{er} : approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Art. 2 : l'autorise à mettre en place l'adhésion annuelle de 100,00€.



Le Conseil Municipal : les Membres présents,

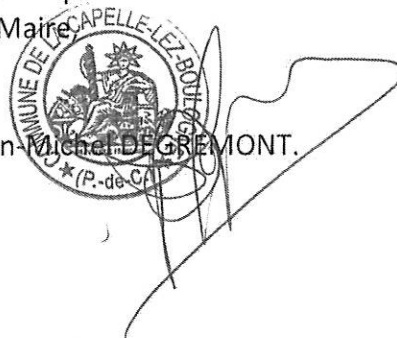
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 30 septembre 2021

Le Maire

Jean-Michel DÉGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire
Jean-Michel DÉGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-210209080-20210930-2021_02-DE